



Motion relative au projet d'édification d'une basilique à St Pierre de Colombier

proposée par la Confédération paysanne de l'Ardèche

Session du 25 Septembre 2020

A Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le 25 Septembre 2020 à Privas, sous la présidence de M.Flaugère, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE

- Malgré les discours et chartes priorisant la préservation des terres agricoles, 4 hectares de terres agricoles sont directement menacées de disparition par ce projet
- Le projet d'édification d'un tel bâtiment et de ses dépendances en logement est une aberration économique et environnementale pour la vallée de la Bourges et plus particulièrement St Pierre de Coombier, village de 400 habitant.es
- Ce projet n'a fait l'objet d'aucune consultation des populations locales
- La validation du dossier de Permis de construire est entachée par des erreurs (ou négligences) manifestes des services administratifs instructeurs qui auraient dû nécessiter un refus ou tout au moins des études complémentaires AVANT le début des travaux
- Ce projet n'a donc fait l'objet d'aucune étude d'impact environnemental de la part des pouvoirs publics alors même que le projet se situe au coeur du PNR des Monts d'Ardèche, zone naturelle à protéger, (mention que le demandeur* lui-même avait omis de préciser).
- Mme le Préfet a demandé une suspension des travaux jusqu'au 1^{er} Octobre pour permettre la mise en place d'un groupe de travail mais toujours pas d'une étude environnementale pourtant nécessaire
- Le patrimoine immobilier religieux serait actuellement sous-occupé et de nombreux édifices ne sont plus utilisés dans la région**

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS QUE :

- la Chambre d'agriculture de l'Ardèche s'oppose en tant que chambre consulaire à ce projet sur St Pierre de Colombier qui aboutirait à la disparition de nouvelles terres agricoles
- Le Ministère de la transition acte l'abandon définitif de ce projet et la remise en état de la vallée suite aux travaux déjà entrepris
- la Préfecture de l'Ardèche renouvelle la suspension de travaux après le 1^{er} Octobre pour une durée illimitée permettant les études nécessaires et les décisions du Ministère.

* FMND : Famille Missionnaire de Notre Dame

**http://www.lavie.fr/actualite/écologie/notre-dame-des-neiges-un-chantier-qui-interroge-aussi-les-cathos-ecolos-22-06-2020-107039_8.php